



## Assemblée Générale ORDINAIRE

26 Juin 2023



**aefe**  
Association des  
Étudiants Français  
de l'Étranger

### PROCES-VERBAL

---

Présents :

#### **Membres du Comité de Gestion de l'APE (7/10)**

##### **En présentiel**

Mme Mildred N PITA – Présidente, Chargée de la Commission Ressources Humaines

Mme Émilie GASC - Vice-présidente, Chargée de la Commission Hygiène & Cantine

Mme Josie WANG – Secrétaire, Chargée de la Commission Communication

Mme Esryne ONGOMA – Membre du Comité de Gestion

M. Philippe TISSIER - Membre du Comité de Gestion, Chargé de la Commission Maintenance & Sécurité

##### **En ligne :**

M. Armando M SIROLLA – Trésorier, Chargé de la Commission Finance

M. Carlos SHYIRAMBERE – Vice-Trésorier

##### **Excusés :**

Mme Bity DIENE - Membre

Mme Ebby GATAMU - Membre

M. Omar ZARAI - Membre

##### **Membres de droit :**

M. Denis Sainte-Marie – COCAC

M. Bruno MARIS : Proviseur

Mme Claire KARADI : Directrice

M. Frédéric ROURE : Directeur Administratif et Financier

##### **Invités : NA**

## Parents membres de l'Association des Parents d'élèves du LFDD

**Nombre de familles au 26/06/2023 : 355 familles dont 325 éligibles au vote**  
**Quorum 1/3 : 108 familles**

Présents : **19 familles en salle / 23 en ligne.**

Représentés : **7 familles ont donné des proxy**

Nombres de votants (au moment du vote) : **19 + 7 proxies : total des votes :26**

### 1. QUORUM:

La vice-présidente du conseil d'administration ouvre la séance à 18h20 et constate que le quorum de 108 familles n'est pas atteint. Elle lève ensuite la séance.

La présidente du conseil d'administration rouvre l'assemblée générale à 18h41. Elle salue tous les participants et présente l'ordre du jour de l'assemblée générale. Elle demande ensuite au représentant de l'ambassade, aux membres de la direction et aux membres du conseil d'administration présents dans la salle et en ligne de se présenter.



Elle remercie les parents présents et en particulier ceux qui ont manifesté leur intérêt pour faire partie du conseil d'administration le samedi 24 juin à l'occasion de l'anniversaire des 60 ans et avant samedi, trois parents ont envoyé leur candidature et parce qu'ils ont respecté la procédure, nous voterons pour eux ce soir et ensuite pour les autres parents lors de la prochaine Assemblée générale.

Il s'agit d'un programme très ambitieux, nous essaierons donc de nous concentrer sur les points les plus importants et d'être efficaces.

### 2. Message de l'Ambassade de France

Le COCAC remercie les parents qui sont dans la salle et en ligne de s'impliquer dans la vie du Lycée, car ils en sont les gestionnaires. Il remercie plus particulièrement pour le travail qui a été fait par tous les membres du Comité de Gestion, sous l'autorité de la Présidente Mildred.

Le COCAC passe en revue les difficultés auxquelles cet établissement a été confronté, notamment durant le COVID avec une baisse d'effectif allant de 670 élèves à 525 au plus fort

de la crise, mais aussi suite au contrôle fiscal et la dette à payer au fisc kenyan. Grâce à la flexibilité de l'AEFE qui a accepté de ne pas être payé en 2021, la dette au KRA a pu être payée en deux ans, évitant ainsi d'alourdir les intérêts ainsi que les pénalités et arriérés. De plus, sur les pénalités, 40% de réduction ont été obtenus grâce à une intervention de l'Ambassade de France auprès du Fisc kenyan. Des décisions successives ont été prises pour augmenter les frais de scolarité et ainsi rembourser cette dette.

Il reste encore un point à risque pour le Lycée : la grille salariale qui est exprimée en euros alors qu'elle devrait l'être en kenyans shillings. Le risque encouru est celui du change et la pression économique au niveau du kenyan shilling. Un dialogue est engagé avec le personnel et il est important de trouver un terrain d'entente rapidement pour le bien-être des finances.

C'est la raison pour laquelle il sera difficile de rénover cet auditorium tel qu'il l'était prévu cette année. Heureusement d'autres travaux de rénovation ont pu être faits, comme le gymnase et le pavement des espaces ouverts.

Il salue la rigueur gestionnaire dont ont fait preuve la direction en étroite collaboration avec le comité de gestion.

Il tient à remercier chaleureusement le DAF, qui va bientôt nous quitter, pour tout le travail accompli au cours de ces deux années passées.

Il souligne le caractère unique du Lycée, qui offre un parcours bilingue et ouvre ainsi à deux mondes universitaires français et anglais, ce qui devrait être mieux communiqué. En ce qui concerne le bilinguisme, le lycée peut compter également sur le Centre Cambridge et dès l'année prochaine sur le Baccalauréat Français International (BFI).

Il félicite le Lycée pour être un centre d'excellence puisqu'une fois encore il a connu 100% de réussite au baccalauréat.

Il remercie les parents qui ont présenté leurs candidatures comme membres du Comité de Gestion et qui pourront s'appuyer sur les membres actuels pour accomplir leurs tâches.

En conclusion, il souligne les efforts fournis pour construire une communauté du Lycée composée des parents, des enseignants et de l'ensemble du personnel à travers l'organisation des événements festifs, l'organisation de tournois sportifs et l'instrument de communication EDUKA.

### Aspects pédagogiques :

Le Proviseur présente les labellisations obtenues par le Lycée cette année :

Aspects pédagogiques	Pedagogical aspects
<p>&gt; <b>Labellisation</b></p> <p>&gt; <b>EFSD</b> Établissement Français à l'Étranger en démarche de développement durable</p> <p>L'établissement continue à développer des actions et vient d'obtenir le label de niveau 2</p>	<p><b>Certification</b></p> <p><b>EFSD</b> (French establishment abroad working towards sustainable development)</p> <p>The school continues to develop its actions and has just been awarded the level 2 label.</p>
<p>&gt; <b>Génération 2024</b></p> <p>Le LFDD vient de recevoir la labellisation en récompense de ses actions dans le domaine du sport. Cela doit permettre une nouvelle impulsion dans les projets sportifs.</p>	<p><b>Generation 2024</b></p> <p>LFDD has just been awarded the label in recognition of its actions in the field of sport. This should provide fresh impetus.</p>

- **EFE3D** : Etablissement Français de l'Étranger en Démarche de Développement Durable. C'est une démarche générale de l'établissement d'adhérer aux valeurs du développement durable qui a été initiée depuis plusieurs années, interrompue par le Covid, et qui est ancrée dans les classes de primaire et secondaire. Ayant démarré cette année avec le niveau 1, le Lycée a reçu le niveau 2, il y a 2 semaines. Plus d'efforts seront à fournir pour atteindre le 3eme niveau, correspondant à l'excellence. Mais cela va dans le sens de la vision à long terme du Lycée qui s'inscrit dans le développement durable à tous les niveaux (constructions, gestion des déchets, choix des matériaux, trace carbone...).
- **Génération 2024** : Une labellisation demandée cette annexe en prévision des Jeux Olympiques de Paris en 2024 qui met l'accent sur les valeurs du sport et les activités autour du sport, comme par ex. des conférences, des démarches d'action tournées vers la solidarité et l'engagement. Ce label a vocation de continuer au-delà des JO.

**Au niveau Primaire**, le dernier Conseil d'Ecole a fait le bilan de l'année écoulée dans plusieurs domaines ainsi qu'une présentation détaillée de tous les projets. Le compte-rendu sera posté sur le site web du LFDD

Nous pouvons être fiers des résultats indicateurs de niveau scolaire et de la pédagogie qui est valorisée dans cet établissement. Des projets ambitieux ont été développés comme les classes vertes à ITEN et en Ce2. Le projet ADN carbone 0, projet valorisé dans tout l'AEFE qui a été mené de Bamako à Nairobi, pour valoriser ce qui est fait à Nairobi avec un musée ADN virtuel.

Sans oublier de parler du spectacle des 60 ans qui s'est déroulé la semaine dernière avec l'appui d'un intervenant externe, metteur en scène, M Arnaud BENAICHE, qui a permis aux élèves de développer énormément de compétences, comme l'éloquence, la confiance en soi, le fait de s'exprimer en public, mais aussi se repérer dans l'espace. Un grand merci à l'Association des parents PUNDAKTIV pour leur implication dans l'organisation de cet évènement.

A souligner également le Mai des langues qui a pu se faire grâce à l'engagement de plusieurs parents qui ont partagé un aspect de leur culture et que nous remercions.

La célébration des  
des 60 ans



Le Mai des langues



MERCI AUX PARENTS !



Journée des droits de l'enfant

Children's Rights Day

- Accueil de 35 enfants de Slum Soka de Kibera au LFDD.
- Une séance de cinéma (film Supastaz) avec rencontre de la réalisatrice Kinyane Kristeen Savane
- Des représentations théâtrales (saynètes écrites et jouées par les CM1 devant les enfants de Slum Soka).

- Welcomed 35 children from Slum Soka in Kibera to the LFDD.
- A film session (Supastaz) with a meeting with the Kenyan director Kinyeen Savane.
- Theatrical performances (skits written and performed by the CM1 in front of the children of Slum Soka).



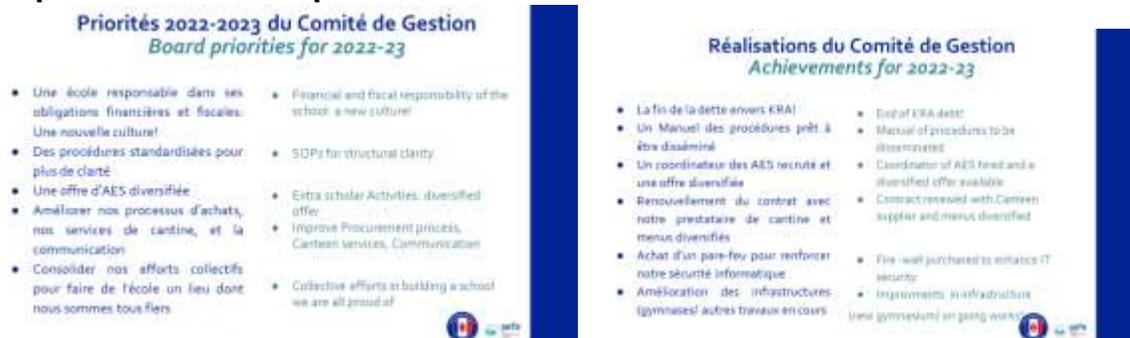
## Les résultats du BAC.



18 élèves dont 16 mentions (3 TB 9B 4 AB 2 admis), 88% de mention. Des résultats très satisfaisants. Mais on peut faire encore mieux en améliorant le nombre de mentions très bien et d'élèves que le Lycée présente aux bourses d'excellence. Cette année nous n'avons pas eu d'élèves retenus pour la bourse d'excellence.

Les résultats du DNB seront reçus le 29 juin et la remise des diplômes le vendredi 30 juin.

### 3. Les priorités du board pour 2022-2023 :



Il s'agit des priorités sur lesquelles le conseil d'administration s'est mis d'accord en septembre 2022 et vous trouverez ci-dessous quelques-uns des résultats obtenus collectivement, en tant que communauté scolaire ;

L'une d'entre elles consistait à assumer nos responsabilités financières et fiscales et à veiller à ce que notre bilan ne soit pas négatif. Cela s'est traduit par le respect des obligations de l'ARK. NOUS AVONS FINALEMENT PAYÉ NOTRE DETTE ENVERS LE FISC KENYAN (KRA). Nous vous remercions tous pour vos engagements, en particulier en tant que parents, en payant vos frais de scolarité à temps.

Notre manuel de procédures existe, mais nous voulons nous assurer qu'il est diffusé et compris par tous, c'est pourquoi il y a encore du travail à faire. Par exemple, si un parent doit signaler un problème d'intimidation, existe-t-il un processus clair qu'il doit suivre ? l'endroit où il doit se rendre pour déposer une plainte ?

Le coordinateur de l'AES a été engagé et a fait un excellent travail en diversifiant l'offre de l'AES. Peut-être pourrions-nous rationaliser et nous concentrer sur l'excellence afin que le LFIDD soit connu pour un sport en particulier (football ou rugby).

Nous devons améliorer nos processus de passation de marchés. Lorsque nous examinons les SoPs, la consolidation du processus d'approvisionnement était essentielle. Comment un fournisseur peut-il soumettre une offre pour une chambre froide, par exemple, alors qu'il n'a jamais vendu de chambre froide auparavant ? Quelle est la cohérence de la liste des fournisseurs ?

Améliorer notre cantine : Le fournisseur de la cantine, Lenana, a été renouvelé mais nous l'avons mis au défi de proposer des repas équilibrés, de même qualité, sans que les enfants ne se plaignent de maux d'estomac, et ce sous la direction d'Emilie (notre vice-présidente), forte de son expérience en France dans le domaine de la cantine. Nous pouvons encore améliorer notre processus de paiement et envisager des solutions numériques pour mieux contrôler que tous les enfants qui mangent ont payé.

Communication : Il s'agit toujours d'un domaine à améliorer, mais nous avons commencé avec notre site web, en essayant de le mettre à jour régulièrement et avec Eduka, en tant que plateforme de communication bidirectionnelle.

Consolider nos efforts pour construire une école dont nous sommes tous fiers :

Un mur coupe-feu a été acheté pour améliorer la sécurité informatique : lorsqu'un enfant se rend à l'école, nous devons nous assurer que nous créons d'abord un environnement sûr : sécurité physique, sécurité mentale et sécurité émotionnelle. Nous devons nous attaquer aux problèmes liés aux brimades, à l'ouverture des sites web sur les téléphones des enfants, à l'ouverture des ordinateurs de l'école et à l'accès aux sites pour adultes.

Nous devons évoluer avec la technologie car elle évolue très vite. Nous sommes en train de la déployer dans tous les ordinateurs

Certaines améliorations ont été apportées à l'infrastructure : chaussée, gymnase, salles de bain, mais nous avons besoin d'un plus grand nombre d'étudiants pour avoir plus de revenus et faire plus d'améliorations. Comment pouvons-nous diversifier nos revenus ?

Ma dernière remarque s'adresse à notre DAF Frédéric ROURE, puisque c'est sa dernière Assemblée Générale, je veux vraiment le remercier au nom de la communauté scolaire, merci pour votre engagement, votre travail acharné et votre dévouement.

## 4. Rapport financier et de gestion

### Résultats financiers annuels

Poste	2021	2022
Produit de l'exploitation	100 000 000	100 000 000
Charges de l'exploitation	(195 000 000)	(40 000 000)
<b>Résultat de l'exploitation</b>	<b>(95 000 000)</b>	<b>60 000 000</b>
Autres produits	0	0
Autres charges	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>(95 000 000)</b>	<b>60 000 000</b>

Poste	2020	2021
Produit de l'exploitation	100 000 000	100 000 000
Charges de l'exploitation	(195 000 000)	(195 000 000)
<b>Résultat de l'exploitation</b>	<b>(95 000 000)</b>	<b>(95 000 000)</b>
Autres produits	0	0
Autres charges	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>(95 000 000)</b>	<b>(95 000 000)</b>

Pour 2022, le résultat est bénéficiaire de 47 mios, mais en fait il reste un déficit de 40 mios alors qu'il était de 195 mios en 2021. Nous sommes en bon chemin

## L'extinction de la dette KRA



Apurement de la dette KRA /11,8 mios (40% en moins) 7mios payés aujourd'hui même donc la dette est officiellement terminée.

## La rationalisation des coûts / Economies réalisées grâce à l'arrêt des contrats d'externalisation



Chaque année ce sont 202,444 € économisés par rapport à 2021. Cette année encore un effort a été fait sur la commande SOFIP.

## Des taux de recouvrement satisfaisant :



Un taux de recouvrement global de 97% au 23 juin. Sur 655 mios kes facturés, 633 mios ont été recouvrés. Restent encore 22 mios kes en cours de recouvrement. Dans le budget est

prévu 3% d'impayés, donc nous sommes dans ces chiffres. Les efforts vont continuer et nous espérons arriver à 99% de recouvrement comme l'an dernier. Nous avons des plans de paiement qui seront payés fin juin. EDUKA nous permet de bloquer les réinscriptions en cas d'impayés.

Par contre, pour les élèves en cours de radiation, c'est plus compliqué. Il reste 7,3mios kes. Pour les boursiers et les enfants des staffs, nous pourrions les récupérer, mais pour les élèves exclus ce sera très difficile de récupérer les 3,7mios kes.

### La reprise des grands travaux :



**Travaux effectués :** Le sol du gymnase a été changé pendant les vacances de mai de même que la zone devant l'auditorium qui était accidentogène et qui est maintenant recouverte de pavés réguliers.

### L'exécution budgétaire au 30 avril 2023 :

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023 - COMPTES ARRÊTÉS AU 30 AVRIL 2023			
		Montant réel	Taux
Crédits de vote		70442000	
Charges de personnel	500 800 000	540 577 000	108,1%
Dont personnel de droit local	480 000 000	532 864 421	111,0%
Dont personnel détaché	120 000 000	7 712 579	6,4%
Dont frais incorporation	0 000 000	2 334 830	
Participation Financière Complémentaire (PFC)	45 300 000	0	0,0%
Dépenses pédagogiques	31 700 000	7 383 830	23,3%
Charges à caractère général	20 700 000	19 440 400	93,9%
IT Services	26 000 000	982 819	3,8%
Dont hardware	14 100 000	2 040 800	14,5%
Dont logiciels	8 000 000	1 000 000	12,5%
Finances	50 300 000	7 403 504	14,7%
Autres	24 648 200	59 549 611	241,6%
Dont dépenses AEP	12 000 200	0 630 511	5,3%
Dont dépenses internes	4 000 000	710 200	17,8%
Dont dépenses liés	8 000 000	4 900 300	61,3%
Maintenance	12 800 000	5 568 000	43,5%
Prévisions pour classe juridique	0 000 000	0	0,0%
Dépenses de formation	2 700 000	147 800	5,5%
Crédits subventionnés	1 500 000	107 800	7,2%
Dépenses de communication / Reprographie	2 100 000	5 247 171	250,0%
Autres dépenses services extérieurs	2 500 000	2 200 600	88,0%
Dépenses pour subventionnés	700 000	213 100	30,4%
Frais conseil de gestion	700 000	30 000	4,3%
Dépenses hors budget (dota)			
Financement 2023 1001	21 800 000	7 080 000	32,5%
Financement 2023 AEP	30 100 000	5 634 000	18,7%

Tant que nous n'avons pas SAGE, tout est manuel donc les chiffres au 26 juin ne sont pas disponibles. Mais au 30 avril, on observe que la trajectoire budgétaire est respectée. Il y a des dérapages sur les charges du personnel dont nous allons parler après.

Il est possible qu'en septembre la nouvelle DAF demandera à l'AG de voter une modification de budget suite au dépassement de la ligne budgétaire du staff, mais cela reste gérable. Il s'agira de déplacer de l'argent sur les lignes budgétaires non consommées pour les mettre sur la ligne budgétaire du personnel pour terminer l'année 2023.

## Les dépenses hors budget sont les dettes :

La dette KRA, payée à 100% et la dette AEFE, en cours de remboursement.

## LES DEFIS

**L'APUREMENT EN COURS DE LA DETTE AEFE**

Le LYCÉE a obtenu fin avril la suspension pour 4 mois du remboursement de la dette contractée en 2021.

À compter d'août 2023, le LYCÉE devra rembourser 28 000 € par mois jusqu'à décembre 2023.

**LES REMONTÉES ANNUELLES A L'AEFE**

Remontées descriptives 2022-2023	Taxe local	Remontées	Total	Reste à payer	Total
Participation à la charge pour les Mémoires (Mém)	108 000,00	22 000,00	130 000,00	108 000,00	22 000,00
Participation au financement (PF)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participation Financement Investissement (FI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>108 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>108 000,00</b>	<b>22 000,00</b>

L'AEFE a facturé 945 201 € pour l'exercice 2022.

Recouvrement 32 030 € soit 344 payés.

Le reste à charge est de 913 171 €.

**La dette AEFE 2021 :** Le versement mensuel de 22,000 Euros a été suspendu d'avril à juillet et les sommes dues seront reportées d'août jusqu'à fin décembre. En octobre 2024, cette dette sera terminée.

**Les remontées annuelles 2022 ont été entièrement payées, mais en février 2023.**

**Les remontées annuelles 2023 :** 893,245 Euros restent à payer.

## Le risque du taux de change à neutraliser :

**Le vote du budget 2023**

- Budget 2023 préparé en octobre 2022. Taux de change : 1 € = 119 Kes.
- Taux moyen sur 2022 : 1 € = 123 Kes
- Budget construit avec un taux de change de 1 € = 123 Kes
- Masse salariale 2022 inscrite : Kes 384,000,000 soit Eols 32 M / mois (384/12 = 32)

Le reste des recettes (Kes 350 000 000) a été distribué pour les remontés AEFE (120 M), les dépenses pédagogiques (31,7 M), les charges générales (25,7 M)...

Au final, le Lycée devait dégager 41 M Kes de capacité d'investissement (à bénéfices) et pour rénover ses infrastructures.

Le budget 2023 a été voté par les parents d'élèves en décembre 2022 avec ces équilibres.

Le risque de change pèse d'abord sur les dépenses à cause de la fluctuation de la masse salariale, puisque la grille salariale est exprimée en Euros. En octobre 2022, le taux de change pour 1 € était de 119 kes. Le budget 2023 a été construit sur le taux moyen de 2022, qui était de 123 kes avec une masse salariale représentant 384 mios kes soit 32 mios kes/mois. Le reste des recettes était distribué entre les remontées AEFE (120 mios kes), les dépenses pédagogiques (31,7 mios) et les charges générales (25,7mios). Ainsi le Lycée pouvait dégager 41 mios de capacité d'investissement pour rénover les infrastructures. Ce budget équilibré a été voté en décembre 2022.



Entretemps, le kes a subi une dépréciation continue depuis janvier-février et actuellement il est à 148,89kes selon le taux de chancellerie. Ce qui a résulté en un alourdissement de la masse salariale de 24,5% depuis janvier, ce qui n'est pas soutenable pour le budget du Lycée et a engendré une surconsommation de 21,2 mios kes. Au 30 juin, 55,5% du budget consacré à la masse salariale a été consommé.



**Scenario 1 :** Aucune action du management et maintien du taux : le dérapage budgétaire serait de -54,781,122 kes ce qui impliquerait une déclaration de faillite du Lycée au 31 décembre 2023.

**Scenario 2 :** une grille salariale unique en kenyan shilling.



Actuellement sur 84 salariés en droit local, 15 staffs sont rémunérés en Euros dont 4 partent fin août. Resteront 11 salariés payés en Euros. Sur 69 staffs payés en Kes 13 staffs, constituant les plus bas salaires était déjà rémunérés sur une grille en shilling. Pour eux c'est la double peine, le salaire n'a pas été augmenté depuis deux ans et la dépréciation du shilling est forte.

Le staff a été consulté : un sondage a montré que 55% des staffs était favorable au passage d'une grille salariale en kes mais le désaccord était autour du taux de conversion de l'euro à utiliser pour passer à une grille en shillings. Le taux de 127 kes proposé représentait un taux moyen, alors que le taux actuel était de 148.

### Pourquoi ce taux de 127 Kes pour 1 € ?

La nécessité d'adopter la grille en Kes a été soulevée à la discussion en septembre 2022.

Le DAF a proposé aux représentants du personnel un taux similaire au budget à 1 € = 120. Après argumentation, un accord de principe a été trouvé pour 1 € = 127 (à noter dans un contexte où 1 € = 118).

#### Taux de change moyen – référence Central Bank of Kenya (CBK)

Période	Taux moyen pour 1 €
Année 2021	1€ = 126,728 Kes
Année 2022	1€ = 123,631 Kes
5/10/2022 – 18/04/2023	1€ = 142,723 Kes
Avril 2021 – Avril 2022	1€ = 126,208 Kes
Avril 2022 – Avril 2023	1€ = 127,001 Kes

### Le vote en Conseil d'Administration

Un taux de conversion de 1 € = 127 Kes pour le passage de la grille salariale en KSH

€ GRILLE

KSH GRILLE

Le CA du mois de mai 2023 a voté ce passage avec le taux à 127. Si ce taux est mis en place dès juillet, le dérapage budgétaire sera de 13 mios, montant gérable pour le budget du Lycée, mais au prix d'une certaine austérité sur les dépenses dès la rentrée de septembre.

### Adoption d'une grille en KSH au taux de 127

Avec l'adoption d'une grille en Kes au taux voté :

Le dérapage budgétaire au 31/12 sera de - 13,200,000 Kes.

Il s'agit d'un dérapage « gérable » pour le budget au prix d'une grande austérité dès la rentrée de septembre 2023.

### L'évolution de la grille salariale : les perspectives

- ❑ Grille salariale **non figée**
- ❑ Possibilité de négociations salariales annuelles (construction budgétaire)
- ❑ Prise en compte du contexte économique

Une fois la grille en kes adoptée, des négociations salariales annuelles seront possibles et cela sera budgété et pas imposé par la fluctuation des salaires.

Des avenants aux contrats ont été envoyés en utilisant ce taux, seuls 21 staffs sur 71 ont signé à ce jour.

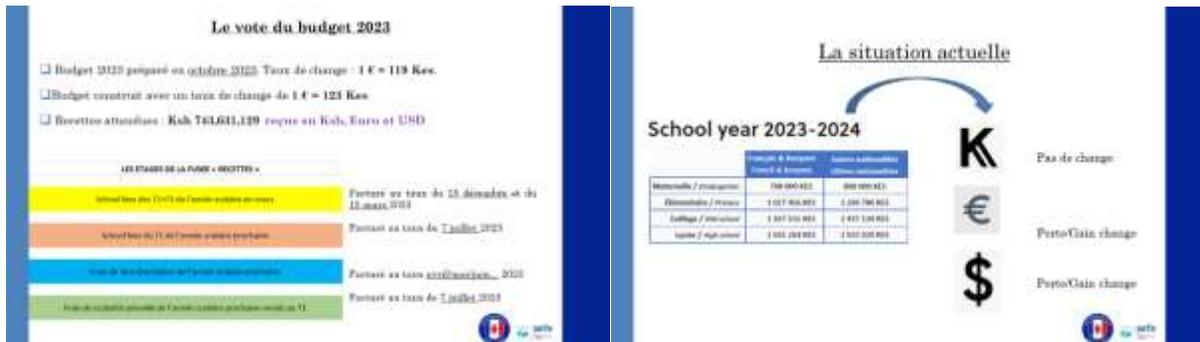
Selon les opinions légales reçues, nous ne pouvons pas passer en force, il n'est pas possible de changer pour tout le staff si seulement 21-25 staff ont signé : il faut trouver un consensus.

Si la direction reçoit une contreproposition du staff qui est acceptable pour les finances du Lycée, nous pourrions en discuter, mais pour l'instant, rien n'a été reçu.

Nous devons trouver une solution stable. Lorsqu'une augmentation des frais de scolarité est votée en prévision de dégager un budget d'amélioration des infrastructures et que cela ne se réalise pas à cause du taux de change, ce n'est pas viable.

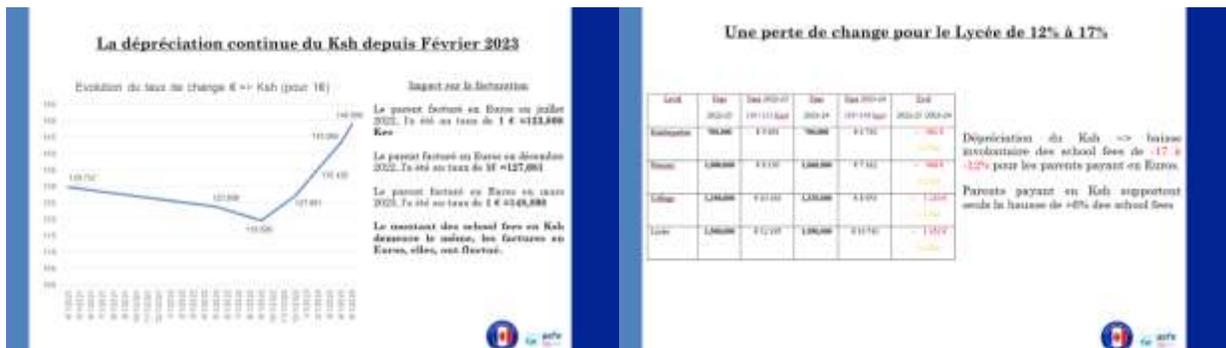
Le Comité de gestion et la Direction sont alignés et solidaires sur ce point.

## La fluctuation des frais de scolarité exprimés en kes :



Un autre risque relatif au taux de change se reporte sur les recettes puisque les frais de scolarité sont exprimés en kes. Le budget 2023 voté avec un taux de change de 1€ = 123 kes avec des recettes attendues de KES 743,632,129, qui sont reçues en Kes, Euro et USD.

Au 15 décembre, le trimestre 2 de l'année scolaire en cours est facturé et au 15 mars le trimestre 3. Au 7 juillet le trim 1 de l'année scolaire prochaine 2023-2024.



Les parents payant en Euros et en USD peuvent faire des pertes ou des gains de change, se traduisant par des gains ou des pertes pour l'école.

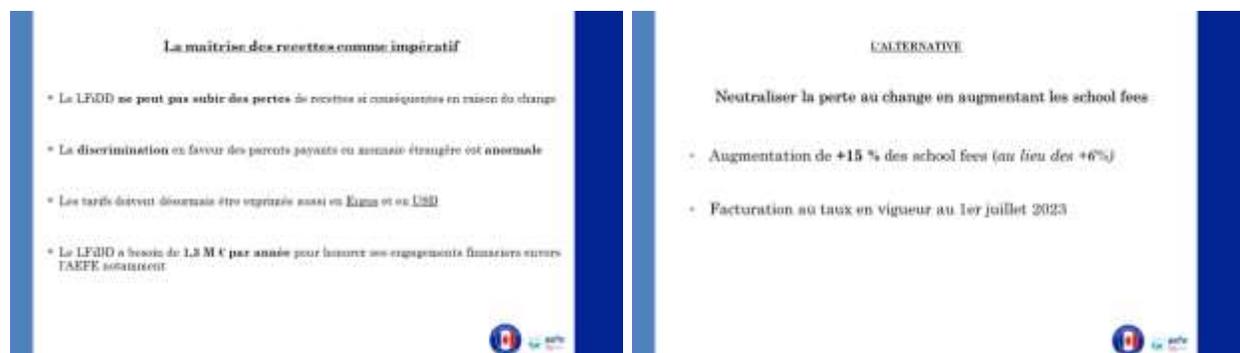
**Exemple :** le montant des frais de scolarité en kes restent toujours le même, mais les frais en euros évoluent. Le même parent facturé en euro va avoir une réduction de 12% à 17% alors que le parent payant en Kes va supporter la hausse de 6% des frais de scolarité.



Pour le Lycée ce n'est pas tenable, surtout que le problème ne se situe pas au niveau de l'apport en devises. Chaque année, nous recevons suffisamment d'Euros et de dollars pour

les factures de l'AEFE (env.1,3 mios €), la commande SOFIP et d'autres factures à payer en devises, mais nous devons maintenir cet équilibre.

**Ce que nous voulons vous proposer ce sont des mesures d'incitation de paiement en euros, en adoptant un taux de change fixe pour l'Euro.**



Chaque année, nous devons définir un taux de conversion en juin pour le paiement des frais de scolarité de l'année scolaire suivante :

Cette année, nous proposons de choisir le taux de 127 pour les Euros et d'offrir 15% de rabais **pour les paiements annuels effectués en Euros au 31 aout 2023**. Ceci devrait permettre d'inciter les parents à payer en Euros, au lieu de convertir les Euros en Kes et de payer les frais de scolarité en Kes. C'est la manière la plus intelligente de maintenir l'équilibre de nos recettes.

Si l'AG de ce soir n'accepte pas ces mesures, nous serons obligés d'augmenter les frais de scolarité de 15% pour tout le monde, afin de neutraliser l'effet de la dévaluation du Kes.

Q : J'ai un doute sur la proportion des parents qui vont payer en devises ? N'est-ce pas un pari ?

DAF : Soit on le facture au taux actuel de 148kes pour 1€ et nous aurons des pertes, soit on essaie d'inciter les parents à payer en devises, et éviter le risque que même les parents qui sont payes en Euros changent leurs euros en Kes et paient les frais de scolarité en Kes.

Trésorier : Le conseil a eu un dialogue social avec les parties prenantes, en particulier avec le personnel local. En tant que conseil d'administration, nous voulions conserver le taux de 123 kes pour les salaires, car c'était le taux voté en décembre 2022 pour l'année budgétaire 2023. En janvier, nous nous sommes mis d'accord avec les représentants du personnel sur un taux de 127 kes. Ensuite, il y a beaucoup de commentaires sur le chat disant que nous réduisons les salaires du personnel, ce qui n'est pas juste.

Présidente : nous parlons de personnel local pour le personnel ayant des contrats locaux, mais il y a beaucoup de disparités entre les membres du personnel, en raison de leur positionnement sur la grille des salaires basée sur les années d'expérience, les diplômes etc..Nous avons examiné le bas de la pyramide de la structure des salaires et donné un petit coup de pouce aux membres du personnel qui étaient déjà sur une grille salariale Kes et qui n'ont pas vu d'augmentation de salaires au cours des deux dernières années. Ce sont eux qui ont été les plus touchés par la dévaluation des Kes, contrairement au personnel payé en KES avec une grille en Euros, bénéficiant du taux de change mensuel de l'Euro vers le Kes.

## **Observations/questions dans le chat et dans la salle :**

- La loi kenyane n'interdit pas le paiement des salaires en devises étrangères.
- Cependant, la loi kenyane interdit la diminution des salaires.
- Les mesures d'incitation s'appliquent-elles également à ceux qui paient en USD ?
- Peut-on explorer d'autres scénarios à long terme car le taux de change fluctue très vite et il ne faudrait pas revenir encore sur les paiements de frais de scolarité dans 6 mois ?

**Le DAF** clarifie que les euros sont nécessaires non pas pour payer des salaires mais pour payer les remontées AEFÉ annuelles. Comment faire pour maintenir les frais de scolarité en Euros ? Les mesures incitatives visaient à maintenir ces apports d'Euros. La question des salaires des staffs sera réglée à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire 2023.

En ce qui concerne les questions sur le droit kenyan, le cabinet d'avocats de l'école, ORARO, nous recommande d'arrêter d'utiliser une grille salariale en Euros, car c'est une prise de risque pour le Lycée. En effet le fisc kenyan (KRA) prend les taxes sur salaires en KES et il pourrait questionner les variations liées au taux de change.

Pour les mesures incitatives sur les frais de scolarité en USD, le Lycée a opté pour une approche basée sur les besoins. Nous avons besoin d'Euros et pas vraiment de USD, mais la Commission Finance pourrait faire une proposition en dollars si nécessaire.

Effectivement la loi kenyane ne permet pas une baisse du salaire sur les CDI (contrats à durée indéterminée) sans l'agrément de l'employé. Il n'y aura pas de passage en force. C'est pour cela qu'il y a eu des réunions avec le staff et que nous avons proposé au staff de signer des addendum aux contrats. S'il y a un désaccord avec quelques staffs malgré les négociations, il faudra peut-être envisager de se séparer.

La Présidente : La commission des finances a commencé par consulter nos avocats, experts en droit du travail, pour s'assurer que nous respectons la loi kenyane, qui prévaut sur tout. Nous avons ensuite opté pour une approche plus durable, afin de stabiliser notre grille salariale. Une fois qu'un taux budgétaire est approuvé, nous nous en tenons à ce taux jusqu'au prochain cycle et à la prochaine révision. L'école a proposé ce qui est financièrement viable, dans la limite des revenus dont nous disposons. Nous devons nous asseoir et nous aligner, ce n'est pas un combat, c'est une négociation. Il doit s'agir d'une solution gagnant/gagnant. Les parents font déjà des sacrifices. Nous ne voulons pas aller jusqu'à la faillite.

**Q :** Le plus simple serait d'avoir des recettes et dépenses en Kes, mais ce n'est pas possible car l'AEFE demande des Euros. Serait-il possible de négocier un taux de change fixe avec l'AEFE ?

**R :** L'AEFE paie en Euros les salaires des enseignants détachés au Kenya et nous facture les 58% de remontées en Euros. Dans le cas où le Lycée verserait des Kes, l'AEFE devrait acheter des euros avec les Kes. Le problème est le même pour toutes les écoles du réseau AEFÉ, dont les recettes se font majoritairement en monnaie locale. Cette solution n'est pas donc pas réaliste car les dépenses de l'AEFE se font en euros et fait remonter des euros au budget de l'Etat. Si nous ne payons plus les salaires en Euros, nous devons recevoir environ 1,3 mios Euros pour les dépenses AEFÉ et quelques autres factures comme SOFIP.

Proviseur : Pour confirmer que nos 25 enseignants titulaires sont payés en Euros par l'AEFE et que l'école paie 58% de leurs salaires à l'AEFE, en euros également. Ceci est fait à l'échelle du réseau AEFÉ.

**Q :** L'école peut-elle s'adresser à une institution financière pour obtenir les 1,2 millions d'euros si nous supposons que le taux de change à un moment donné changera si nous supposons / parce que nous ne pouvons pas laisser la balle du taux de change aux parents. Il n'est pas juste d'encourager une seule partie, celle qui paie en euros.

La Présidente : L'idée n'est pas de faire peser la charge sur les parents. L'idée est que les personnes qui paient déjà en euros continuent à le faire. L'idée est de s'assurer que nous continuons à obtenir notre minimum de 1,3 million d'euros. Nous ne demandons pas aux parents qui paient en kes de payer en euros.

Trésorier : nous ne devrions jamais jouer avec l'argent de l'école. Nous devons collecter 1,3 million de kes.

**Q.** Nous pourrions peut-être demander conseil à une institution financière. Nous avons besoin d'une solution à long terme. Si le taux euro va à 150 kes, reviendrez-vous vers nous avec de nouveaux frais de scolarité ? ou garderez-vous le même taux de change de 127 ? Si nous avons un taux fixe, cela ne fonctionnera pas pour nous. Chaque année, l'école connaît ses dépenses annuelles que nous avons convenues lors de l'assemblée générale.

DAF Le taux de 6% est le taux d'inflation reflété dans les frais de scolarité pour 2023-2024.

Présidente : Lorsque nous commençons un exercice financier, nous fixons notre budget en utilisant le taux de change par rapport à l'euro. Si le taux de change varie, nous pouvons le répercuter sur l'exercice suivant. Nous pouvons faire des simulations avec différents taux de change. Mais ici, nous avons des dépenses en euros et des revenus dans trois monnaies différentes. Nous ne voulons pas perdre. Nous devons apporter un niveau de stabilité, même pour notre personnel. Pouvons-nous encourager ceux qui paient déjà en euros à continuer à le faire, car nous avons besoin d'euros pour payer nos obligations envers l'AEFE ?

**Q :** Nous ne pouvons pas encourager uniquement ceux qui paient le mieux, uniquement ceux qui paient en euros. Ce n'est pas juste pour les autres. Si vous n'incitez que 10 % des gens, toute la charge sera supportée par les autres.

Proviseur : La mesure proposée ne vise pas à favoriser une partie mais à maintenir un équilibre. Nous ne voulons pas jouer avec l'argent de l'école.

Présidente : il s'agit d'encourager les personnes qui paient en devises à continuer de le faire. Il serait juste d'encourager également ceux qui paient en USD.

**Q :** Je comprends le besoin de devises en Euros pour payer nos dépenses en Euros, j'entends aussi que l'assemblée de parents voit cela différemment et se demande pourquoi donner un incentive à des personnes qui ont déjà les moyens de payer en devises et en avance. Si on a 100 euros de budget à payer et que nous n'obtenons que 85, les 100 euros vont être dépensés par l'école mais il y aura une perte de 15%. Est-ce que cette perte va être absorbée par l'école ? Est-ce que le taux de 127 s'applique uniquement à la facturation ou cela s'applique aussi à la grille salariale en shillings ?

DAF : **Le** taux de 127 a également été proposé pour la grille salariale. Le taux actuel est de 148 kes donc même si on ne fait rien, il y aura perte. En même temps il faut proposer une solution pour éviter la fuite des devises. Et il faut prendre une décision ce soir car la facturation de l'année prochaine va se faire dès la semaine prochaine.

**Q :** Pouvons-nous faire un budget annuel qui montre nos besoins en Euros, USD et Kes ? et tenir compte du taux de fluctuations des 5 dernières années ? A la fin de l'année, l'Assemblée peut décider comment utiliser l'argent qui reste.

**Parent :** Il s'agit vraiment de s'assurer que ceux qui paient en euros continuent à le faire. En tant que parent, je changerais certainement mes euros pour payer en Kes, mais si je suis au courant de la situation de l'école, je ferai de mon mieux pour payer en euros afin de maintenir le bateau à flot. Venez rejoindre le conseil d'administration pour continuer cette discussion et partager vos idées.

**Membre du CG :** Peut-on poser comme règle que les personnes qui sont payées en devises doivent payer les frais de scolarité en devises ?

### Questions du chat:

- Améliorer les toilettes ? : **R :** c'est en cours, certaines unités ont déjà été rénovées.
- Utilisation du téléphone à l'école pour les collégiens ? **R :** pour les parents, si votre enfant a un téléphone, veuillez-vous assurer qu'il le garde à la maison.
- Protection internet : **R.** L'installation d'un pare-feu est en cours.
- Q. Mise en place d'un comité " anti-bullying " constitué de parents ?
- Proviseur : Pas sûr qu'un comité de parents puisse intervenir à l'école mais des réunions ont été organisées avec les parents sur l'utilisation des téléphones.
- Directrice : Lutte contre le harcèlement : La maitre formatrice est la référente zone Afrique Australe et orientale et va se faire former en France début septembre sur le projet PHARE, un projet contre le harcèlement. Dès qu'il y a un signalement, nous agissons mais, il faut se baser aussi des faits précis.

### VOTES

Nous passons aux votes, ceux qui suivent en ligne doivent avoir donné leurs procurations, car les votes en ligne doivent pouvoir être audités. Cela a été partagé par email

**VOTE 1 : Utiliser le taux d'Euro à 127 kes pour convertir la grille salariale actuellement exprimée, en Euro**

**YES 15 + proxies: 22**    NO: 3    Abstention: 2

**VOTE 2 : Appliquer 15% de réduction sur les paiements annuels des frais de scolarité en Euros reçus au 31 aout 2023.**

**YES 15 + proxies: 22**    NO: 3    Abstention: 2

### VOTES 3: 3 nouveaux candidats se présentent au Comité de Gestion

#### 1. Anne-Laure HOUSPIC,

Je viens aux réunions de l'école à chaque fois et j'aimerais m'investir plus dans la vie de l'école, faire partie du board et participer aux discussions. Actuellement je ne travaille pas, c'est mon mari qui est expat. J'ai travaillé à l'éducation nationale pendant 6 ans et comme manager au service contrôle à la caisse d'allocation familiales.

**YES + proxies: 20**    NO: 0    Abstention: 2 proxies

## **2. Nassira BAUCHAMP**

Arrivée cette année à Nairobi du Nigeria. Actuellement, je suis pâtissière à mon compte. J'étais sportive de haut niveau comme handballeuse. Cela fait dix ans que nous sommes expatriés et allons dans les différentes écoles de l'AEFE. Pour moi il est important de s'investir au sein de cette école quelque soit les commissions existantes.

**YES + proxies: 20**    NO: 0    Abstention: 2 proxies

## **3. Judy KAGURE**

Je ne suis pas nouvelle, j'étais précédemment membre du CGI et j'ai pris un congé sabbatique. J'ai aimé servir, j'ai de l'expérience en tant que responsable des achats et je serais heureuse de revenir au CI.

**YES + proxies: 20**    NO: 0    Abstention: 2 proxies

### **Bienvenue à ces trois nouveaux membres!**

La Présidente remercie chaleureusement les trois membres du board qui nous quittent: Philippe, Bity and Omar:

Le mot du COCAC :

Remerciements à tous pour votre engagement. Ce Lycée a énormément d'atouts, entres autres un beau terrain et une communauté engagée. Et nous repartons tous ensemble pour l'année prochaine.

Le Provisoir souligne l'engagement de chacun et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

**La réunion se clôture à 20h55**